

Note: Les appellations employées dans ce document et la présentation du matériel qui y figure n'impliquent de la part du PNUE l'expression d'aucune opinion particulière relative au statut juridique d'un Etat, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou à leurs autorités, ou relative à la délimitation de leurs frontières ou limites.

© 2009 Programme des Nations Unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
Boulevard du leader Yasser Arafat
B.P.337 – 1080 Tunis CEDEX
E-mail : car-asp@rac-spa.org

Ordre du Jour Provisoire Annoté

Introduction

Lors de leur Quinzième réunion ordinaire (Almería - Espagne, janvier 2008), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont invité le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) à tenir la neuvième réunion des Points Focaux Nationaux pour les ASP, en 2009. Cette réunion sera organisée à Malte à l'hôtel « EXCELSIOR » (Floriana), du 3 au 6 juin 2009, avec l'appui des autorités maltaises.

Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le mercredi 3 juin 2009 à 9h00 par les représentants du pays hôte, de l'unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et du CAR/ASP. Tous les Points Focaux Nationaux pour les ASP des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée ont été invités à assister ou à désigner leur(s) représentant(s) à la réunion. Des organisations internationales et/ou non gouvernementales concernées ont été également invitées à désigner des représentants à la réunion avec un statut d'observateurs.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le Règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du bureau

La réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat, distribué sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.331/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion sera invitée à examiner et adopter l'emploi du temps proposé à la fin du présent document.

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les sessions plénières.

Point 5 de l'ordre du jour - **Etat de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée**

a/ Rapports des Parties sur la mise en œuvre, au niveau national, du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (ASP/DB)

Le Secrétariat introduira le document UNEP(DEPI)/MED WG.331/3 intitulé « Rapport sur l'état de mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée », qui constitue une synthèse des rapports soumis par les Points Focaux Nationaux du CAR/ASP. Les rapports nationaux ont été préparés sur la base du format défini dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.17/10 Annexe V. Comme adopté, lors de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Almeria, janvier 2008), ces rapports portent sur la période janvier 2006 - décembre 2007 et ont été pour partie soumis en ligne. Aussi les rapports nationaux ne sont pas annexés au document.

La réunion sera invitée à donner son avis sur l'état de la mise en œuvre du Protocole ASP/DB et les Points Focaux Nationaux pourront également prendre la parole s'ils souhaitent apporter des informations supplémentaires ou des mises à jour au document.

b/ Rapport sur l'état d'avancement des activités du CAR/ASP

Le Directeur du CAR/ASP présentera brièvement les activités du Centre, menées depuis la dernière réunion des Points Focaux Nationaux, en se référant au document UNEP(DEPI)/MED WG.331/4 ("Rapport sur l'état d'avancement des activités du CAR/ASP"). Ces activités seront ensuite détaillées dans des points spécifiques de l'ordre du jour.

La parole sera donnée aux délégations pour s'exprimer et apporter leurs suggestions

c/ Proposition d'inscription sur la liste des ASPIM

Le Protocole prévoit, dans son article 9, la possibilité pour les Parties de créer et d'inscrire de nouveaux sites sur la Liste des ASPIM.

En application des procédures adoptées par les Parties contractantes, une demande d'inscription de la part de la France, deux demandes d'inscription de la part de l'Italie et une demande d'inscription de la part du Maroc ont été reçues et étudiées par le Secrétariat (document UNEP(DEPI)/MED WG.331/5).

La réunion sera invitée à examiner ces requêtes en vue de les proposer pour adoption aux Parties contractantes, lors de leur prochaine réunion ordinaire.

d/ Evaluation ordinaire des ASPIM inscrites sur la Liste en 2001

Le Secrétariat informera la réunion des résultats de l'évaluation ordinaire menée lors du biennium conformément à la procédure adoptée (UNEP(DEPI)/MED IG.17/10 Annexe V) par les Parties contractantes. Les résultats de cette première évaluation ordinaire sont résumés dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.3.

Les Points focaux concernés pourront s'ils le souhaitent apporter des informations supplémentaires sur les conditions de réalisation de cette évaluation.

e/ Proposition de modification des Annexes II et III du Protocole ASP/DB

Lors de leur dernière réunion ordinaire (Almeria, janvier 2008), les Parties contractantes ont adoptées des critères communs relatifs à l'amendement des Annexes II et III du Protocole ASP/DB (UNEP(DEPI)/MED IG.17/10 Annexe V) et demandé au CAR/ASP d'effectuer des propositions en ce sens.

Lors de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat introduira les modifications à apporter aux listes d'espèces des Annexes II et III, en raison des changements taxonomiques, et présentera les espèces proposées pour ajout, par les experts ad-hoc, telles qu'elles figurent dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.331/6.

La réunion sera invitée à examiner ces amendements en vue de les proposer pour adoption aux Parties contractantes, lors de leur prochaine réunion ordinaire.

f/ Proposition de mandat pour le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées

Le CAR/ASP soumettra à la discussion des Points Focaux Nationaux, le projet de mandat du Centre, tel que libellé dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.331/15, en vue de son adoption par les Parties contractantes.

Point 6 de l'ordre du jour - Inventaire, cartographie, et surveillance de la biodiversité marine et côtière

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat, en se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.331/4, présentera les activités menées par le CAR/ASP depuis la huitième réunion des Points Focaux Nationaux sur le thème de l'inventaire, de la cartographie et de la surveillance de la biodiversité marine et côtière. Les résultats concernant les habitats prioritaires « herbiers » (document UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.5) et « coralligènes » (document UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.6) seront plus particulièrement détaillés.

Point 7 de l'ordre du jour - Conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles

a/ Activités concernant les Aires Spécialement Protégées

En se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.331/4, le Secrétariat abordera, sous ce point de l'ordre du jour, les activités relatives à l'établissement et la gestion d'aires protégées marines et côtières.

Le Secrétariat introduira le projet de programme de travail régional concernant les aires protégées, tel que détaillé dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.331/7.

Les représentants des organisations partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce projet de programme de travail seront invités à présenter leur vision concernant leurs prévisions pour la mise en œuvre de ce programme de travail.

Le Secrétariat détaillera les premiers résultats de la synthèse régionale sur la représentativité des Aires Marines Protégées (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.4) et invitera les Points Focaux Nationaux à réviser ce programme afin de le soumettre à la prochaine réunion des Parties contractantes.

Le Secrétariat détaillera l'action de Gestion conjointe entre le PAM et la Commission Européenne pour l'identification de sites potentiels pour la création d'ASPIM en mer ouverte incluant les eaux profondes et le document d'information afférent (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.7), ainsi que le compte-rendu de la première réunion du Comité de pilotage de ce programme (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.8), qui s'est tenu au mois de Mars 2009, à Tunis.

Le Secrétariat introduira ensuite le document UNEP(DEPI)/MED WG.331/8 concernant le « Projet de Lignes directrices pour la création et la gestion d'Aires Spécialement Protégées pour les tortues marines en Méditerranée ».

La réunion sera invitée à examiner ce document et à en prendre note.

b/ Mise en œuvre des Plans d'action, adoptés dans le cadre du PAM

Le Secrétariat présentera, pour chaque plan d'action, une synthèse des activités menées, en se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.331/4, et détaillera les documents spécifiques les concernant. Pour les Plans d'actions concernés, les candidatures relatives au statut de partenaires du Plan d'Action seront examinées.

Ainsi seront abordés successivement :

1. Le Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée avec le bilan sur la mise en œuvre de ce Plan d'action (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.9).
2. Le Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée et le document UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.10 relatif à la base méditerranéenne d'échouage des cétacés (MEDACES).
3. Le Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée, avec la présentation du « projet de lignes directrices pour le développement de réseaux d'échouages des tortues marines et de protocoles pour la collecte des données » (UNEP(DEPI)/MED WG.331/9).
4. Le Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée, avec la présentation des résultats du projet MedPosidonia (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.11).
5. Le Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée, qui détaillera le « projet de lignes directrices pour le renforcement de la législation et des règlements relatifs aux poissons cartilagineux (UNEP(DEPI)/MED WG.331/10), abordera la proposition d'un programme de travail sous-régional (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.12), l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.13) et soumettra un nouveau calendrier.
6. Le Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites en Annexe II du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée, avec le « projet de lignes directrices pour le renforcement de la législation et des règlements relatifs à la conservation des espèces d'oiseaux inscrites en Annexe II du Protocole ASP/DB » (UNEP(DEPI)/MED WG.331/11), et le document d'information relatif au pélican frisé (*Pelecanus crispus*) et son état de conservation en Monténégro-Albanie et Grèce (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.14).
7. Le plan d'action pour la conservation du coralligène et des autres bio-concrétions calcaires de Méditerranée

A l'issue de chaque plan d'action, la réunion sera invitée à (i) donner son avis sur les activités menées, (ii) examiner les documents et en prendre note.

A l'issue de l'ensemble des discussions concernant ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à examiner les recommandations proposées par le Secrétariat en vue de les soumettre aux Parties contractantes pour adoption.

Point 8 de l'ordre du jour - Evaluation et réduction de l'impact des menaces sur la biodiversité

Ce point de l'ordre du jour sera l'occasion d'aborder les activités menées dans le cadre du Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée, telles que présentées dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.331/4.

Le Secrétariat informera la réunion des activités menées avec ses partenaires pour la réduction de l'impact des menaces sur la biodiversité et proposera un « projet de lignes directrices pour la réduction des captures accidentelles des oiseaux marins dans la région Méditerranéenne » (UNEP(DEPI)/MED WG.331/12).

Enfin, pour répondre aux recommandations de la Déclaration d'Almeria, le CAR/ASP exposera les actions entreprises pour évaluer la vulnérabilité et les impacts des changements climatiques sur la biodiversité marine aux niveaux sous-régionaux et régional (UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.15, UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.16, UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.17 et UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.18) et la proposition de mise à jour du PAS-BIO sur ce thème (UNEP(DEPI)/MED WG.331/13).

Les Points focaux seront invités à donner leur avis sur ces documents et à en tenir compte.

Point 9 de l'ordre du jour - Développement des recherches pour améliorer les connaissances et combler les lacunes sur la biodiversité

Le Secrétariat informera la réunion sur les activités transversales destinées à améliorer les connaissances et combler les lacunes sur la biodiversité en se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.331/4 et au document UNEP(DEPI)/MED WG.331/Inf.19. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, il est prévu que la réunion examine en particulier les activités de renforcement de la veille scientifique et l'amélioration de l'accès à l'information.

Les délégations seront invitées à donner leurs avis sur ces activités et à faire des recommandations pour les activités futures.

Point 10 de l'ordre du jour - Formation, coordination et assistance technique

Le Secrétariat détaillera les actions de formations régionales menées au cours du biennium pour améliorer les capacités en terme de techniques de conservation, de suivi, de surveillance et d'évaluation de la biodiversité ou de prévention et de réduction des menaces sur la base des informations présentées dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.331/4.

Point 11 de l'ordre du jour - Budget-programme du CAR/ASP pour 2010-2011

Le Secrétariat introduira le programme d'activités du CAR/ASP et le budget proposé pour 2010-2011, en se référant au document UNEP(DEPI)/MED WG.331/14.

La réunion sera invitée à examiner le programme-budget proposé et à donner son avis quant aux priorités en matière d'allocations budgétaires.

Point 12 de l'ordre du jour - Questions diverses

Les éventuelles autres questions relatives aux sujets de la réunion qui pourraient être soulevées par les participants ou par le Secrétariat seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

Les délégations seront invitées à faire part de leurs commentaires.

Point 13 de l'ordre du jour - Adoption du Rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 14 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

La clôture de la réunion est prévue pour le samedi 6 juin 2009, à 16h00.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

Mercredi 3 juin 2009	Jeudi 4 juin 2009	Vendredi 5 juin 2009	Samedi 6 juin 2009
<p><u>Séance du matin</u></p> <p>9h00 – 9h30 Ouverture de la réunion</p> <p>9h30 – 12h30 Points 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour</p> <p>10h30 – 11h00 <i>Pause café</i></p>	<p><u>Séance du matin</u></p> <p>9h00 – 12h30 Points 6 (suite) et 7 de l'ordre du jour</p> <p>10h30 – 11h00 <i>Pause café</i></p>	<p><u>Séance du matin</u></p> <p>9h00 – 12h30 Points 8 (suite) et 9 de l'ordre du jour</p> <p>10h30 – 11h00 <i>Pause café</i></p>	<p><i>Libre, préparation du rapport de la réunion par le Secrétariat</i></p>
<p><u>Séance de l'après-midi</u></p> <p>14h30 – 17h30 Points 5 (suite) et 6 de l'ordre du jour</p> <p>16h00 – 16h30 <i>Pause café</i></p>	<p><u>Séance de l'après-midi</u></p> <p>14h30 – 17h30 Points 7 (suite) et 8 de l'ordre du jour</p> <p>16h00 – 16h30 <i>Pause café</i></p>	<p><u>Séance de l'après-midi</u></p> <p>14h30 – 17h30 Points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour</p> <p>16h00 – 16h30 <i>Pause café</i></p>	<p><u>Séance de l'après-midi</u></p> <p>14h00 – 16h00 Points 13 et 14 de l'ordre du jour</p>
<p>17h30 – 18h30 <i>Manifestations parallèles</i></p>	<p>17h30 – 18h30 <i>Manifestations parallèles</i></p>	<p>17h00 – 18h00 <i>Manifestations parallèles</i></p>	